

## Geschäftsstelle

Monbijoustrasse 61  
3007 Bern

Tel.: 031 351 38 28  
Fax: 031 351 38 27

[coordination@inter-pret.ch](mailto:coordination@inter-pret.ch)

[www.inter-pret.ch](http://www.inter-pret.ch)

# INTERPRET

Schweizerische Interessengemeinschaft für  
interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln

Association Suisse pour l'interprétariat  
communautaire et la médiation interculturelle

Associazione svizzera per l'interpretariato  
e la mediazione interculturale



## Rapport annuel 2013

Berne, en mars 2014

## Introduction et remerciements

L'année 2013 a été une année importante et décisive pour INTERPRET: après près de trois ans de financement assuré, le mandat fédéral a expiré fin décembre, plaçant une fois de plus INTERPRET face au défi de réfléchir à son avenir. Heureusement et contrairement à ce qui fut le cas en d'autres occasions, la question de savoir si INTERPRET **avait oui ou non** un avenir ne s'est pas vraiment posée cette fois-ci. La question a plutôt été de savoir **comment** se présenterait cet avenir. Les résultats des années passées, l'acceptation obtenue par l'association, la diversité des coopérations ainsi que le rôle établi en tant que service spécialisé central et centre de compétence national ont permis que la poursuite des activités et des offres d'INTERPRET ne soit remise en question par aucune partie. Nous avons donc le plaisir de vous annoncer par la présente qu'une convention de subventionnement a été conclue avec les deux offices fédéraux ODM et OFSP, grâce à laquelle les prestations de service d'INTERPRET sont dotées d'une base excellente, pour une période de quatre ans.

En plus de ce résultat important pour l'avenir, toute une série de résultats, de développements et de succès seront mentionnés dans le cadre de ce rapport annuel. Ainsi, le changement de la désignation en langue allemande de *interkulturelles Übersetzen*, qui devient *interkulturelles Dolmetschen*, représente une nouveauté importante. La nouvelle réglementation linguistique sera également appliquée dans la version allemande de ce rapport.

La mise à disposition de la plate-forme de formation TRIALOGUE <http://dialog.interpret.ch> est à souligner tout particulièrement. Afin que la collaboration en trialogue soit réussie, les professionnel-le-s tout comme les interprètes communautaires doivent disposer des compétences nécessaires. La nouvelle plate-forme de formation propose à ces deux groupes cibles des films, du matériel et de la documentation didactique, afin d'élaborer ou d'élargir de manière ciblée ces compétences. La plate-forme de formation a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'Office fédéral des migrations ODM (crédit de l'intégration alloué par la Confédération), du Pour-cent culturel Migros, de la Fondation Arcas, ainsi que de la Loterie Romande. Nous leur exprimons ici notre sincère reconnaissance pour leur soutien.

Nous remercions également tous les services, les institutions, les organes et les personnes avec lesquels INTERPRET a collaboré au cours des mois et des années passés : les services d'interprétariat et les institutions de formation, qui assurent la qualité de l'interprétariat communautaire grâce à leur engagement ; les offices fédéraux OFSP et ODM, ainsi que le Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI, pour leur soutien durable et l'ancrage de la thématique aux différents niveaux politiques ; les professionnel-le-s et bien sûr les interprètes communautaires, qui marquent l'interprétariat communautaire par leurs interventions, leur professionnalisme et leur personnalité.

## L'association INTERPRET

Pour l'association, l'année 2013 aura été marquée par la constance, une fois de plus. Entre autres, la confirmation en est offerte par les chiffres de la fin de l'année relatifs aux membres :

	Allemand	Français	Italien	Total
membres collectifs	19	4	2	25
membres individuels*	179	42	1	222

\* dont interprètes communautaires certifiés: 183.

A l'exception d'une légère baisse des membres individuels, qui s'explique principalement par une mise à jour de la banque de données ou de l'élimination de membres qui ne payent plus depuis des années, les chiffres relatifs aux membres d'INTERPRET sont quasiment inchangés. D'une part, ce constat est réjouissant : en effet, de nombreuses associations luttent contre une baisse considérable du nombre de leurs membres. D'autre part, il montre aussi que la diversification visée des membres n'a pas encore pu être réalisée.

Le nombre en baisse des membres italophones est également peu réjouissant. Le trilinguisme est un grand défi, qui n'est pas toujours relevé avec succès. Ainsi, en raison de ressources limitées, il ne nous est pas possible de publier toutes les informations, telles que les infomails ou ce rapport annuel, dans les trois langues nationales, ce qui représente un obstacle important pour les personnes intéressées italophones. Malgré cela, INTERPRET revendique toujours sa qualité d'association nationale. Ainsi, la nouvelle plate-forme de formation TRIALOGUE a été réalisée de manière conséquente en trois langues et la plupart des contenus du site Internet d'INTERPRET sont disponibles en trois langues.

## Le comité d'INTERPRET

A l'occasion de l'assemblée des membres du 3 mai, le comité pour les quatre années à venir a été élu ou confirmé. En effet, il y a eu un unique changement au niveau de sa composition : Kurt Zubler a été élu co-président de la Conférence cantonale des délégués à l'intégration CDI le 15 novembre 2012 et son agenda l'a obligé à abandonner sa participation au comité d'INTERPRET. Il a marqué considérablement l'histoire et l'évolution de l'interprétariat communautaire et de l'association INTERPRET et a participé au développement et à l'établissement de standards de qualité, en occupant différentes fonctions : lors de l'élaboration des premiers standards, lors de la mise en œuvre des modules de formation, en tant que membre de la commission qualité, dans la commission de langues et, pour finir, (depuis 2009) en tant que représentant de la CDI au sein du comité d'INTERPRET. Le comité perd en la personne de Kurt Zubler un membre engagé et extrêmement compétent.

Ramona Giarraputo a été élue pour succéder à Kurt Zubler. Elle est déléguée à l'intégration et à l'égalité du canton de St-Gall et responsable du centre de compétence correspondant. Elle s'occupe depuis longtemps d'interprétariat communautaire et a notamment apporté une contribution non négligeable au développement du service d'interprétariat *verdi* – Interkulturelles Übersetzen in der Ostschweiz.

Jean-Pierre Boillat a également quitté le comité, pour fin décembre. Depuis 2009, il a été un pilier important du comité de l'association, grâce à ses nombreuses années d'expérience fondée dans le domaine pratique de la migration, à son calme et à ses apports constructifs. Nous regrettons beaucoup son départ, dû à des raisons de santé.

Nous souhaitons à Kurt Zubler et à Jean-Pierre Boillat pleine satisfaction et les remercions de tout cœur pour leur engagement au sein du comité et pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle.

La composition du comité durant l'année sous revue a été la suivante :

Josiane Aubert, présidente      Conseillère nationale PS, du canton de Vaud, membre de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN et de la commission de la rédaction CdR, vice-présidente de Travail Suisse

Barbara Ackermann, vice-présidente      Responsable du département « Finances et services » de l'OSEO à Schaffhouse et responsable du domaine « Médiation et conseil » et ainsi du placement et de la formation des interprètes communautaires.

Regina Bühlmann      Déléguée aux questions de migration au sein du secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Dans cette fonction, elle se charge notamment des affaires de la Commission Education et migration de la CDIP.

Jean-Pierre Boillat (jusqu'au 31 décembre)      Retraité, il a travaillé pendant plus de dix ans au Centre de Contact Suisses-Immigrés à Genève et y était chargé de la scolarisation et du suivi social des enfants dont les parents n'avaient pas de titre de séjour. De 1993 à 1997, il a été secrétaire syndical de l'Union syndicale suisse.

Fiammetta Jahreiss-Montagnani      Responsable du centre régional zurichois de la Fondation ECAP, chargée de cours dans le module de formation «Interprétariat communautaire en situation de dialogue», qui exerce elle-même régulièrement en tant qu'interprète communautaire. Vice-présidente de la CFM et du Forum pour l'intégration des Migrantes et des Migrants (FIMM Suisse).

Mojgan Kallenbach      Responsable du service bernois d'interprétariat communautaire « comprendi? », assistante sociale et chargée de cours sur les questions de migration et de l'interprétariat communautaire à la haute école spécialisée bernoise.

Claudia Studer	Formatrice et responsable de formation au bureau régional EPER des deux cantons de Bâle dans le cadre du projet MEL, soutien parental aux personnes migrantes et formation d'adultes.
Kurt Zubler (jusqu'à avril)	Directeur du Bureau de l'intégration pour la région de Schaffhouse (Integres) et délégué pour les questions d'intégration au canton de Schaffhouse.
Ramona Giarraputo (depuis le 3 mai)	Déléguée à l'intégration et à l'égalité du canton de St-Gall et responsable du centre de compétence pour l'intégration et l'égalité.

En 2013, le comité s'est réuni en tout six fois pour des séances de plusieurs heures, sous la direction de la Conseillère nationale Josiane Aubert.

Même si la plupart des activités visibles depuis l'extérieur ont lieu à l'office de qualification et au centre de compétence, le comité d'INTERPRET joue un rôle important. La diversité de ses membres et de leurs expériences, de leurs compétences et de leurs réseaux, garantissent que les activités et les produits réalisés par l'office de qualification et le centre de compétence dans le cadre du mandat présentent un degré élevé de cohérence, au niveau de la forme comme du contenu, et qu'ils s'appuient sur les différents niveaux spécifiques et de sociétés, avec une large base. L'année passée, cet aspect a revêtu une importance considérable, notamment pour les diverses prises de position et les documents de base, ainsi que pour les réflexions et les discussions en vue des développements à venir.

## **Le secrétariat INTERPRET**

Les tâches du secrétariat INTERPRET correspondent aux tâches administratives habituelles d'un secrétariat d'association. Les locaux du secrétariat ainsi que ceux du centre de compétence sont situés au 61 de la Monbijoustrasse à Berne et sont dirigés par Michael Müller.

Les liens étroits personnels et structurels avec le centre de compétence ont permis de bénéficier de synergies diverses, cette année aussi.

## **Bilan de l'office de qualification**

### **Office de qualification**

La direction de l'office de qualification, dont le siège est situé dans les locaux de la société IDEA à Contone au Tessin, reste assurée par Margrit Hagenow. Elle a été assistée par Janine Cola et Barbara Knopf.

La charge en personnel est comptabilisée en honoraires horaires ; en pourcentage de postes, cela correspond à une charge de 130%, avec des fluctuations saisonnières.

La comptabilité et l'administration financière (aussi pour le centre de compétence et l'association INTERPRET) ont été assurées par Flavia Cattori, cette année aussi.

### **La Commission qualité (CQ)**

La CQ a pu compter à nouveau sur ses membres de longue date, Isabelle Fierro (VD), Daniela Luzzi Conti (BS), Feyrouz Ounaies (FR) et Nicole Weiss (ZH). En été 2013, Neela Chatterjee a été élue membre de la CQ, avec comme tâche, entre autres, d'intensifier les contacts et l'échange entre la CQ et le secrétariat/le centre de compétence d'INTERPRET.

Margrit Hagenow a été en 2013 aussi membre d'office et présidente de la CQ ; Janine Cola, en sa qualité de chargée du suivi des procédures de validation des acquis et de l'examen professionnel est membre de la CQ sans droit de vote.

En 2013, la CQ s'est réunie dix fois, en général pour des séances durant la journée entière. Concernant les tâches, la partie « opérationnelle » et la partie « stratégique » ont été à peu près équilibrées. Constamment à l'ordre du jour ont été le traitement des demandes de validation des modules, le suivi des institutions reconnues offrant des modules, les décisions en relation avec les examens professionnels ainsi que les petites adaptations continues des standards de qualité et des procédures. Le développement du nouvel examen de la langue d'interprétariat ainsi que la révision du brevet fédéral lié à l'élargissement de l'offre en modules ont été les thèmes plus particuliers de l'année rapportée.

### **Garantie de standards de formation et soutien aux institutions de formation pour la mise en œuvre de ces derniers**

Durant l'année rapportée, les dernières nouvelles procédures de reconnaissance pour les modules de formation M1 et M2 ont pu être achevées. De plus, les modules M1 et M2 offerts par Verdi SG ont été reconnus provisoirement. Le nombre des fournisseurs de modules est donc passé à neuf institutions.

Lors de la journée annuelle des institutions de formation, trois thèmes principaux ont été abordés : le financement de la formation à partir de 2014, l'introduction du nouvel examen de la langue d'interprétariat ainsi que les propositions d'élargissement du système modulaire, avec l'introduction du règlement revu du brevet fédéral.

## **Organisation et réalisation des procédures de qualification à tous les niveaux**

Vous trouverez ci-dessous un résumé des faits, chiffres et tendances les plus importants de l'année rapportée.

### ***Contrôle des compétences linguistiques***

30 personnes ont participé aux examens écrits **d'allemand** et 26 personnes aux examens oraux d'allemand ; le taux de réussite a été de 60% (écrit) et de 69% (oral). Tandis que la tendance était à la baisse en allemand, les examens de **français** ont montré une hausse : 27 personnes ont passé l'examen écrit (taux de réussite de 48%) et 20 personnes l'examen oral (taux de réussite de 85%). Pour les examens d'italien, il n'y a pas eu de candidat-e durant l'année rapportée.

En 2013, 47 **examens de langue d'interprétariat** ont eu lieu (selon l'ancien modèle) ; 45 candidat-e-s ont réussi. Des certificats ont été établis pour 21 langues, dont aucune nouvelle langue d'examen.

Par ailleurs, diverses **procédures de reconnaissance** de langues d'interprétariat et de langues locales ont été réalisées.

### ***Délivrance d'attestations de modules***

Les institutions de formation ont délivré 84 attestations pour le module 1 et 96 attestations pour le module 2 au cours de l'année du rapport, ce qui correspond à une légère baisse par rapport à l'année précédente.

49 demandes de reconnaissance de modules ont été déposées par le biais de la **procédure de reconnaissance des acquis**, ce qui correspond à la légère hausse attendue par rapport à l'année précédente, durant laquelle la procédure de vérification avait été interrompue pendant trois mois, puis redéfinie.

Globalement, la nouvelle procédure de validation des acquis a fait ses preuves. Elle consiste en un déroulement à deux niveaux, avec un premier examen formel des documents, suivi d'un entretien d'examen avec deux expert-e-s, et est axée sur des critères clairement définis. Cependant, les procédures d'équivalence représentent toujours une grande charge en termes de conseils et de renseignements de la part de l'office de qualification. De plus, il arrive trop souvent que cette voie soit considérée comme une alternative (plus simple) à la formation, ce qui explique que le nombre de validations qui ne sont pas reconnues reste relativement élevé.

Les entretiens d'examen ont été menés en règle générale par une experte de la CQ et par un-e deuxième expert-e externe à la commission.

### ***Certificat INTERPRET***

En 2013, un total de 91 certificats a pu être délivré : 54 certificats en Suisse alémanique, 35 en Suisse romande et 2 au Tessin.

### ***Examen professionnel pour l'obtention du brevet fédéral***

L'examen professionnel a eu lieu en décembre, avec 15 candidat-e-s. 11 d'entre eux ont réussi toutes les parties de l'examen, tandis que quatre candidat-e-s ont réussi l'examen partiellement et devront donc repasser une ou deux parties de l'examen.

### **Conseil des personnes et services intéressés à la formation et à la qualification**

L'offre en information et conseil téléphoniques, complémentaire aux nombreuses informations disponibles sur Internet, a été sollicitée de manière importante en 2013 aussi.

Les demandes, émanant en premier lieu de particuliers, ont été relatives à des aspects tels que la façon de commencer à pratiquer cette profession, les places de formation et les possibilités d'intervention, les exigences pour les attestations de langue et la certification, les examens d'équivalence, le brevet fédéral et les possibilités de formation continue. Les prestations d'information et de conseil les plus importantes ont été une fois de plus celles en relation avec la procédure de validation des acquis.

### **Développements supplémentaires de normes et de directives pour les formations et les qualifications**

La CQ a validé en 2013 un nouveau règlement de certification, qui rend notamment l'examen de la langue d'interprétariat obligatoire pour tou-te-s les candidat-e-s au certificat INTERPRET. A partir de 2014, une des compétences essentielles des interprètes communautaires sera ainsi examinée dans ce cadre : la capacité de traduire de manière fidèle et complète.

Une autre petite modification a concerné les attestations de la pratique d'interprétariat : à l'avenir, une pratique actuelle devra être présentée pour la certification, c'est-à-dire que les dernières interventions d'interprétariat attestées ne devront pas remonter à plus de quatre mois.



## Bilan du centre de compétence

### Le centre de compétence

En 2013, l'équipe du centre de compétence était constituée de Michael Müller (direction du centre de compétence et d'INTERPRET), de Neela Chatterjee (collaboration scientifique) et de Lena Emch-Fassnacht (collaboration de projet).

### Observation et suivi tendances et des évolutions

Les domaines de la migration et de l'intégration, mais aussi l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle se caractérisent par une dynamique importante. Les développements suivants, en lien direct avec l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, qu'INTERPRET a suivis de près et auxquels INTERPRET a participé dans la mesure du possible, méritent d'être mentionnés ici :

- le développement le plus important est certainement la **nouvelle réglementation de l'encouragement de l'intégration**, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans le cadre de Programmes d'intégration cantonaux (PIC), une grande partie des responsabilités est transférée de la Confédération aux cantons. Dans le pilier 3, l'interprétariat communautaire est posé sur une base nouvelle, qui relève de la compétence des cantons. Après qu'INTERPRET a élaboré et publié dans une première étape, en 2012, des critères de qualité pour les services d'interprétariat, des réflexions et des recommandations basées sur ces critères concernant les structures tarifaires de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle ont été développées. La plupart des directives élaborées par les cantons relatives à ce domaine de promotion s'orientent selon ces deux documents d'INTERPRET. En outre, INTERPRET a été sollicitée par certains cantons de manière ciblée, afin d'obtenir des estimations, des conseils et des retours ;
- en relation également avec les réformes au niveau national : les modifications du **financement de la formation** des interprètes communautaires à partir de 2014. Avec différentes offensives et beaucoup d'engagement, INTERPRET a tenté, malheureusement sans succès, d'obtenir de la Confédération que la formation de base (modules 1 et 2 de la formation pour le certificat INTERPRET) continue à disposer de subventions ciblées. Indirectement, cette qualification de base peut bénéficier à l'avenir aussi de l'argent de la Confédération (ODM), par le biais des PIC. L'analyse des PIC ainsi que les estimations des institutions régionales de formation montrent toutefois que les régions ne profiteront pas toutes de manière égale. Il faut donc craindre des difficultés de financement, des frais de participation plus élevés ainsi que des offres de formation « fermées ».

## Maintenance et développement de la plate-forme de communication

L'accent a été mis ici sur la mise à jour continue ainsi que sur diverses adaptations de moindre importance, qui avaient pour objectif d'augmenter encore la convivialité de la plate-forme pour les utilisateurs/trices. Ainsi, des liens rapides ont été introduits sur la page d'accueil, comme instrument permettant à la plupart des visiteurs/euses de trouver le domaine qui les intéresse, en un coup d'œil ou en un clic. Le changement de désignation du terme *interkulturelles Übersetzen* en *interkulturelles Dolmetschen*, décidé en mai lors de l'assemblée des membres, a également représenté une charge de travail importante, qui a toutefois pu être gérée efficacement grâce au « creux estival » et pratiquement toutes les pages Internet du centre de compétence ont donc présenté dès août une terminologie homogène.

## Maintenance et développement de l'infothèque / du centre de documentation

INTERPRET réceptionne un grand nombre d'informations à travers divers canaux. Suite à des recherches effectuées en interne, ces informations sont complétées puis éventuellement mises à disposition sur la plateforme Internet d'INTERPRET, dans les rubriques « Actualités » ou « Infothèque ».

Les deux rubriques ont été plusieurs fois mises à jour durant la période sous revue, du point de vue du contenu comme de la présentation. Elles sont à présent « bien rangées » et plus claires. Tandis que l'infothèque prend petit à petit la forme d'archives, la rubrique « Actualités » se veut être constamment à jour.

La maintenance et le développement du centre de documentation ont lieu parallèlement à la maintenance de l'infothèque. Ce centre a pu être développé et est à la disposition des utilisateurs/trices externes, sur demande.

## Publications / Activités de relations publiques / Formation et sensibilisation / Réseautage

Au cours de l'année 2013, les **produits et publications** suivants ont été mis à disposition :

- Articles sur la collaboration avec des interprètes communautaires: durant l'année sous revue, des articles (en allemand) ont pu être publiés dans trois magazines spécialisés :
  - ✓ «Richtig übersetzt – besser verstanden», Bildung Schweiz, 3 / 2013
  - ✓ Portrait «Die Brückenbauerin», Zeitschrift für Sozialhilfe ZESO, 1 / 2013
  - ✓ «Interkulturelles Übersetzen in der Heil- und Sonderpädagogik», Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik, 2 / 2013
- Recueil de matériel: avec le soutien financier de l'Office fédéral des migrations ODM, un projet consécutif aux études traitant de l'interprétariat communautaire dans les domaines du social et de la formation et terminées en 2012 a pu être mis en œuvre. Un recueil abondant de matériel et de documents importants en a résulté, qui sont très utiles, aussi bien pour les relations publiques et pour le travail de sensibilisation des services d'interprétariat, que pour INTERPRET.

- Argumentaires pour la collaboration avec des interprètes communautaires : les révisions rendues nécessaires par la nouvelle désignation en langue allemande (voir ci-dessus) ont été l'occasion de revoir également de manière ciblée les argumentaires actuels, du point de vue de la forme et du contenu. Les nouvelles versions de ces derniers peuvent être téléchargées sous la rubrique « Interprétariat communautaire ».
- Aide à la décision pour le recours à des interprètes communautaires : en étroite collaboration avec le service d'interprétariat de Suisse orientale *verdi*, un dépliant a été élaboré et publié. Il montre de manière concise et précise les principaux critères pour le recours à un-e interprète communautaire professionnel-le et liste des exemples de situations pour lesquelles une telle collaboration est nécessaire.
- Structures tarifaires de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle : les documents de prise de position déjà mentionnés ont également une fonction importante pour les relations publiques. Grâce à leur publication sur le site Internet et aux indications y relatives dans l'infomail (voir ci-dessous), un large public a pu être atteint.

L'**infomail**, qui paraît trois fois par an, est un élément central des activités de relations publiques. En 2013, les numéros suivants ont été publiés, avec les thèmes suivants :

- infomail 7, mars : informations sur l'association INTERPRET / présentation des nouvelles publications (Le trialogue à l'école, structures tarifaires, aide à la décision, articles spécialisés) / analyse de la littérature sur la signification de l'interprétariat communautaire / informations sur les manifestations à venir ;
- infomail 8, juin : rétrospective sur l'assemblée des membres / nouvelle désignation en allemand (*interkulturelles Dolmetschen*) / retour sur la journée professionnelle / recueil de matériel relatif aux domaines de la formation et du social ;
- infomail 9, décembre : plate-forme de formation TRIALOG / projet CII / journée internationale à Berlin / projet de révision du brevet professionnel / nouveau règlement pour le certificat INTERPRET / nouvel examen de langue d'interprétariat / perspectives 2014

L'infomail est diffusé par voie électronique et à l'heure actuelle, la version en allemand compte environ 1650 destinataires et la version en français autour de 460. Le dernier numéro de l'infomail peut être consulté sur la page d'accueil du site Internet, tandis que les numéros plus anciens restent disponibles dans la rubrique « Infomails ».

**L'entretien et le développement actifs du réseau** ont eu lieu à différents niveaux:

- Conférence des délégués cantonaux à l'intégration CDI : la possibilité d'être présente en tant qu'hôte permanent et d'informer directement les délégués cantonaux à l'intégration sur les offres, le matériel, les activités et les positions d'INTERPRET a à nouveau été utilisée activement durant l'année rapportée.

INTERPRET a été présente et a participé aux trois journées nationales qui ont eu lieu durant cette année.

- CTA-Dialogue sur l'intégration dès la petite enfance: en sa qualité d'organisation spécialisée, INTERPRET a été invitée à participer au dialogue sur l'intégration nouvellement lancé de la conférence tripartite sur les agglomérations sur le thème « Entrer dans la vie en bonne santé ». Ainsi, INTERPRET a été aussi bien de la préparation de la table ronde que du coup d'envoi de l'évènement.
- Organes de la collaboration interinstitutionnelle CII: diverses rencontres ont eu lieu dans le cadre d'un nouveau projet relatif à l'interprétariat communautaire dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle. Même s'il s'est agi en premier lieu de la présentation et de la discussion du projet, ces réunions ont offert une excellente plate-forme pour faire connaître INTERPRET ainsi que les préoccupations, les acteurs et les structures liés à l'interprétariat communautaire.

Les **activités de sensibilisation et de formation** représentent une part importante du travail de relations publiques d'INTERPRET. Nous constatons avec satisfaction qu'INTERPRET est abordée de plus en plus fréquemment pour la participation active à des journées nationales et internationales. Ainsi, INTERPRET a marqué sa présence au moyen d'interventions ou du moins d'un stand de matériel et d'information aux évènements suivants :

- journée professionnelle de la Suisse du Nord-Est « Interkulturelles Vermitteln und Übersetzen », 1<sup>er</sup> février, Sissach
- colloque « Migranten mit Potential », 12 avril, Berne
- journée nationale de la médecine de famille, 16 mai, Berne
- colloque « Transculturalité et éducation », 14 juin, Fribourg
- colloque CFM « Periurban », 18 juin, Berne
- CRS / Centre pour les victimes de la guerre et de la torture, journée professionnelle sur la procédure d'asile accélérée, 5 septembre, Berne
- colloque professionnel « Gérer la diversité », 17 septembre, Berne
- conférence nationale de Swiss Migrant Friendly Hospitals, 19 septembre, Berne
- évènement FSEA « Nachfrageorientierte Bildungsfinanzierung », 2 octobre, Zurich
- AvenirSocial, réunion d'échange sur le thème du rôle des professionnel-le-s du travail social dans la nouvelle protection des enfants et des adultes, 23 octobre, Berne
- journée internationale « InDialog – Community Interpreting Heute », 15-16 novembre, Berlin

Enfin, la **journée professionnelle** est une part intégrante importante du travail de formation fourni par INTERPRET. L'édition du 1<sup>er</sup> juin 2013 était consacrée à la question « Qu'est-ce qu'il y a de *culturel* dans l'interprétariat communautaire ? » et a réuni près de 70 personnes, principalement des interprètes communautaires. Après un bref exposé de Michael Müller, avec un plaidoyer pour un concept de la culture dans le contexte de l'action, Mme Marina Sleptsova, lic. phil., a présenté son étude « Anforderungs- und Rollenprofil für Dolmetschende im medizinischen Bereich » (Profil d'exigences et de rôles pour les interprètes dans le domaine médical). La deuxième partie de la journée professionnelle a constitué en des mises en scène relatives à l'interprétariat. Mme Sebnem Bahadir, Dr. phil., a présenté la méthode d'entraînement qu'elle a développée et a permis aux personnes présentes de la vivre au moyen d'exercices pratiques. Cette approche prenant en compte tous les aspects de l'interprétariat a montré que cette activité consiste en bien plus que la transposition de mots d'une langue dans une autre.

## Conseil spécialisé

L'activité de conseil fournie par l'équipe du centre de compétence, a eu lieu principalement en relation avec les domaines thématiques suivants :

- conseils relatifs au recours à l'interprétariat communautaire ou à une collaboration efficace avec des interprètes communautaires
- soutien des professionnel-le-s lors de la recherche d'interprètes communautaires
- réponses apportées à des questions sur la formation et la qualification
- conseils relatifs au développement de structures durables et à la mise en œuvre des standards de qualité dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux.

## Réalisation de projets

En plus du mandat, le centre de compétence a été engagé dans plusieurs projets.

- Le projet lancé en été 2012 comme la suite des études relatives à l'interprétariat communautaire dans les domaines de la formation et du social « Mise en œuvre des recommandations » a été terminé fin mars. Il a produit de nombreux documents et du matériel pour les activités de relations publiques et d'éducation (voir p. 9).
- Fin août, la plate-forme de formation TRIALOGUE [dialog.inter-pret.ch](http://dialog.inter-pret.ch) a été mise en ligne. Un projet de taille importante qui n'a pu être réalisé que grâce aux généreuses contributions financières de l'ODM, de la Loterie Romande, du Pour-cent culturel Migros et de la Fondation Arcas a ainsi été achevé (provisoirement). Au centre de cette plate-forme se trouvent les scènes de dialogues filmées qui illustrent des situations d'entretien des domaines de l'école, de la santé et du social. Dans « l'atelier », les utilisateurs/trices peuvent travailler avec des séquences de films triées par thèmes et avec du matériel didactique. L'offre est complétée par une foire aux questions, par des entretiens, des reportages, des transcriptions et des commentaires sur les films.

La nouvelle plate-forme de formation représente un instrument central pour la formation et le perfectionnement des interprètes communautaires, la sensibilisation des professionnel-le-s ainsi que pour les activités de relations publiques, d'éducation et de sensibilisation.

- Le projet de Révision du brevet fédéral a fait un grand pas en avant durant l'année sous revue. Dans le cadre d'une large consultation, les bases élaborées ont été vérifiées quant à leur pertinence et à la possibilité de leur réalisation pratique. Au moment de la parution de ce rapport annuel, tous les éléments pour l'examen juridique du projet sont auprès du Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI.

## Finances

Du point de vue financier, l'année écoulée a connu quelques turbulences. Un éclaircissement préventif de l'assujettissement à la TVA a montré qu'INTERPRET devait payer rétroactivement la TVA pour la totalité du mandat fédéral, soit jusqu'en 2010. Ce fait a chamboulé toute la planification financière. De plus, la recherche de sponsors pour la plate-forme de formation de formation TRIALOG s'est avérée plus difficile que prévu et le projet a été terminé avec un déficit pour l'association. Les comptes de cette dernière ont été clôturés avec une perte de près de CHF 17 000, soit moins favorablement que ce qui avait été budgété.

La plupart des tâches de l'office de qualification et du centre de compétence se sont déroulées dans le cadre du mandat de la Confédération et ont été financées par les offices fédéraux (ODM et OFSP) ayant conféré le mandat. Ceux-ci ont déjà approuvé les comptes annuels 2013 et, par conséquent, les subventions fédérales ont été calculées correctement.

La synthèse ci-dessous met en évidence les comptes de l'association. Elle comprend aussi les grandes lignes du financement du mandat, en présentant le volume des contributions fédérales ainsi que leur utilisation par les différents domaines d'activité dans une vue d'ensemble.

## Bilan

	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2013</b>
<b><u>Actifs</u></b>		
<b>100 Liquidités</b>	<b>371'637.92</b>	<b>201'402.30</b>
1000 Caisse M. Müller	500.00	24.75
1001 Caisse N. Chatterjee	500.00	500.00
1002 Caisse L. Emch	0.00	222.15
1010 CCP Association	208'840.85	161'046.20
1011 CCP Centre de compétencej	161'797.07	40'054.47
<b>105 Placements monétaires à court terme</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
1050 Placements monétaires à court terme	0.00	0.00
<b>190 Compte de transfert</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
1900 Compte de transfert monétaire	0.00	0.00
<b>110 Créances générales</b>	<b>0.00</b>	<b>1'450.00</b>
1100 Débiteurs	0.00	1'450.00
<b>114 Créances à court terme</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
1140 Acomptes/prêts	0.00	0.00
<b>130 Comptes de régularisation</b>	<b>21'073.80</b>	<b>48'099.55</b>
1300 Actifs transitoires	21'073.80	48'099.55
<b>132 Comptes de passage</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
1320 Compte de passage	0.00	0.00
<b>140 Immobilisations financières</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
1402 Impôts anticipés	0.00	0.00
<b>150 Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
1510 Informatique	0.00	0.00
1519 Amortissement informatique	0.00	0.00
<b>Total Actifs</b>	<b>392'711.72</b>	<b>251'397.12</b>
<b><u>Passifs</u></b>		
<b>200 Engagements à court terme</b>	<b>57'969.95</b>	<b>41'070.55</b>
2000 Créanciers	50'052.40	41'070.55
2010 Créanciers assurances sociales	7'917.55	0.00
2020 Créanciers salaire	0.00	0.00
<b>209 Payements anticipés</b>	<b>0.00</b>	<b>33'745.25</b>
2090 Payement anticipé SEFRI	0.00	33'745.25
2091 Payement anticipé ODM	0.00	0.00
<b>230 Comptes de régularisation</b>	<b>88'478.10</b>	<b>76'906.80</b>
2300 Passifs transitoires	38'819.80	10'332.00
2310 Transitoires Idea sagl	49'658.30	66'574.80
<b>240 Provisions à court terme</b>	<b>129'686.37</b>	<b>0.00</b>
2400 Provision centre de compétence	8'049.87	0.00
2403 Provision mise en œuvre des recommandations	9605.85	0.00
2404 Provision TRIALOG	64'817.65	0.00
2405 Provision pour projet ICMC	17'213.00	0.00
2406 Provision TVA	30'000.00	0.00
<b>260 Provisions à long terme / fonds, etc.</b>	<b>37'415.00</b>	<b>26'770.30</b>
2600 Provisions	28'050.25	17'405.55
2601 Fonds brevet fédéral	9'364.75	9'364.75
<b>280 Capital</b>	<b>79'162.30</b>	<b>72'904.22</b>
2800 Capital propre	89'807.00	89'807.00
2801 Bénéfice / perte	-10'644.70	-16'902.78
<b>Total Passifs</b>	<b>392'711.72</b>	<b>251'397.12</b>

## Compte de résultats

	<b>Budget</b>	<b>31.12.2013</b>
<b><u>Recettes</u></b>		
<b>300 Dons et legs</b>	<b>0.00</b>	<b>270.00</b>
3000 Dons de particuliers	0.00	270.00
<b>310 Cotisations de membres</b>	<b>28'500.00</b>	<b>26'421.00</b>
3100 Cotisations de membres individuels	20'000.00	17'321.00
3101 Cotisations de membres collectifs	8'500.00	9'100.00
<b>320 Contributions du domaine public (mandat et projets)</b>	<b>374'300.00</b>	<b>367'943.40</b>
3200 Contribution OFSP	150'000.00	138'889.00
3201 Contribution ODM	168'000.00	198'254.20
3202 Contribution SEFRI	56'300.00	30'800.20
<b>330 Contributions institutions et entreprises</b>	<b>30'000.00</b>	<b>0.00</b>
3300 Contributions institutions	30'000.00	0.00
3301 Contributions entreprises	0.00	0.00
<b>340 Prestations de service et produits</b>	<b>4'000.00</b>	<b>3'420.00</b>
3400 Prestations de service	0.00	0.00
3401 Formation	0.00	0.00
3402 Conseil	0.00	0.00
3403 Taxes	4'000.00	3'420.00
3404 Produits	0.00	0.00
<b>350 Remboursements</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total recettes</b>	<b>436'800.00</b>	<b>398'054.40</b>
<b>Total recettes de l'association</b>	<b>32'500.00</b>	<b>30'111.00</b>
<b><u>Dépenses</u></b>		
<b>500 Personnel</b>	<b>11'000.00</b>	<b>7'500.00</b>
<b>540 Autres dépenses de personnel (frais)</b>	<b>800.00</b>	<b>134.05</b>
<b>580 Honoraires</b>	<b>6'000.00</b>	<b>4'575.00</b>
<b>590 Frais des destinataires des honoraires</b>	<b>1'100.00</b>	<b>1'323.25</b>
<b>600 Dépenses d'exploitation (y compris TVA)</b>	<b>2'150.00</b>	<b>2'459.11</b>
<b>610 Entretien, réparations, nouvelles acquisitions</b>	<b>1'300.00</b>	<b>0.00</b>
<b>650 Frais administratifs (y compris traductions)</b>	<b>6'000.00</b>	<b>12'606.35</b>
<b>660 Relations publiques / communication (manifestations)</b>	<b>10'000.00</b>	<b>5'032.90</b>
<b>700 Recettes financières</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>710 Dépenses financières</b>	<b>150.00</b>	<b>164.95</b>
<b>810 Perte / recette extraordinaire</b>	<b>0.00</b>	<b>13'217.90</b>
<b>Total dépenses de l'association</b>	<b>38'500.00</b>	<b>47'013.81</b>
<b>850 Fonds et provisions</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>890 Transfert subventions fédérales et sponsoring</b>	<b>404'300.00</b>	<b>367'943.40</b>
8901 Centre de compétence	188'100.00	161'152.35
8902 GLA	32'800.00	32'259.60
8903 Office de qualification	129'100.00	81'421.00
8905 Projet ICMC	36'300.00	33'745.25
8906 Projets (mise en œuvre, TRIALOG, étude SpM)	18'000.00	59'365.20
<b>Total dépenses</b>	<b>442'800.00</b>	<b>418'199.55</b>
<b>Bénéfice / Perte</b>	<b>-6'000.00</b>	<b>-16'902.81</b>



## Perspectives

Fin 2013, le mandat des deux offices fédéraux ODM et OFSP qu'INTERPRET a réalisé en communauté de soumissionnaires avec IDEA sagl durant les années 2010-2013 a touché à sa fin. Toutefois, les attentes à l'égard d'INTERPRET en sa qualité d'association nationale n'ont pas changé. Il est d'autant plus important et réjouissant qu'INTERPRET ait pu négocier une nouvelle convention avec les deux offices fédéraux ODM et OFSP, toujours en étroite collaboration avec IDEA sagl. Contrairement à ce qui fut le cas pour le mandat 2010-2013, il n'y a pas eu d'appel d'offres public cette année. En effet, en sa qualité d'association nationale, INTERPRET a élaboré un programme pour les années 2014-2017 et a déposé une demande de soutien financier auprès de la Confédération. La responsabilité quant au contenu est donc plus fortement et plus explicitement du domaine d'INTERPRET et les contributions fédérales deviennent des subventions et ne sont donc plus assujetties à la TVA. L'essence du programme « Promotion de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle 2014-2017 » est évidemment la poursuite des structures et des offres développées avec succès.

En outre, le programme 2014-2017 présente également diverses nouveautés du point de vue du contenu. Ainsi, INTERPRET, ou le centre de compétence, sera dorénavant responsable de la saisie, de l'évaluation et de la communication de données statistiques relatives à la formation des interprètes communautaires, ainsi qu'aux interventions des interprètes communautaires et des médiateurs/trices et interculturel-le-s.

D'autres nouveautés importantes auront lieu dans le domaine de la formation et de la certification. Après l'achèvement des travaux de base pour l'examen professionnel révisé, la mise en œuvre des offres concrètes de formation et de qualification pourra être lancée. Le système modulaire de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle sera élargi considérablement, au moyen d'une gamme de nouveaux modules optionnels. Les nouveaux modules nécessaires à l'acquisition du brevet fédéral seront également accessibles à tou-te-s les interprètes communautaires certifié-e-s et à tous les médiateurs/trices interculturel-le-s, comme des modules de formation continue individuels et attrayants.

L'assemblée générale (21 mai), les journées annuelles des institutions de formation (12 juin) et des services d'interprétariat (12 septembre) ainsi que la journée professionnelle nationale sont les dates importantes de 2014. Cette dernière sera consacrée au thème du racisme et de la discrimination du point de vue des interprètes et aura lieu le 17 mai. Dans le sens d'une offre de formation continue concrète, la journée professionnelle s'adresse en premier lieu aux interprètes communautaires. Les membres d'INTERPRET sauront apprécier la forte réduction de la participation aux frais qui leur est réservée.